

Jardins, espaces verts et infrastructures (JEVI) & pépinières ornementales

BULLETIN DE
SANTÉ DU VÉGÉTAL
ÉCOPHYTO

PACA

n°1
3 mai 2023



Référent filière & rédacteur

Lucile ARNAUD
Fredon PACA
lucile.arnaud@fredon-paca.fr



Directeur de publication

André BERNARD
Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur
contact@paca.chambagri.fr
<https://paca.chambres-agriculture.fr/>

Supervision

DRAAF
Service régional de l'Alimentation
PACA



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Ravageurs et maladies communs aux Pépinières Ornementales et JEVI	2
Ravageurs et maladies surveillés prioritairement	2
Hémiptères : Cicadelles, Cochenilles, Psylles et Pucerons.....	2
Papillon palmivore, <i>Paysandisia archon</i>	8
Ravageurs et maladies surveillés prioritairement en Pépinières Ornementales	9
Ravageurs et maladies surveillés prioritairement	9
Charançon rouge du palmier, <i>Rhynchophorus ferrugineus</i>	9
Mineuse des agrumes, <i>Phyllocnistis citrella</i>	10
Oïdium	10
Pyrale du buis, <i>Cydalima perspectalis</i>	10
Otorhynques	11
Autres ravageurs et maladies signalés en Pépinières Ornementales.....	12
Cloque du pêcher, <i>Taphrina deformans</i>	12
Rouille des malvacées, <i>Puccinia malvacearum</i>	13
Taches foliaires du laurier rose, <i>Ascochyta heteromorpha</i>	14
Tétranyque tisserand, <i>Tetranychus urticae</i>	15
Bioagresseurs surveillés prioritairement en JEVI	16
Ravageurs et maladies surveillés prioritairement	16
Végétation spontanée en JEVI	16
Maladies des gazons	16
Ravageurs des gazons	16
Autres ravageurs et maladies signalés en JEVI	16
<i>Ophelimus maskelli</i> sur eucalyptus.....	16
Processionnaire du pin, <i>Thaumetopoea pityocampa</i>	17
Tenthrede du rosier, <i>Arge pagana</i>	19
Tigre du poirier, <i>Stephanitis pyri</i>	20
Focus déficit hydrique	21
Note nationale abeilles et pollinisateurs	21
Plantes à risques pour la santé	21
Mise à jour de la liste des produits de biocontrôle	22
Fiches de reconnaissance SORE (Surveillance Officielle des Organismes nuisibles Réglementés ou Émergents)	22



NOUVEAU ! Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

Ravageurs et maladies communs aux Pépinières Ornementales et JEVI

Ravageurs et maladies surveillés prioritairement

Hémiptères : Cicadelles, Cochenilles, Psylles et Pucerons

- Cercope des prés, *Philaenus spumarius*

Des signes de présence de cet insecte sont observés sur **divers végétaux** dans le secteur d'Antibes (Alpes-Maritimes) et dans plusieurs secteurs du Var. Communément appelés « **crachats de coucou** », ces petits **amas blanc mousseux** correspondent en fait à la bave dont s'entoure la **larve** pour se protéger des prédateurs. La nuisibilité de l'insecte est **peu importante** pour la plante sauf si de fortes populations s'attaquent à de jeunes pousses ce qui pourrait les **déformer**.



Photo : Crachat de coucou sur filaire (FREDON PACA)

Echelle de risque :



VIGILANCE : En zone délimitée et dans les foyers de la bactérie *Xylella fastidiosa* ce ravageur représente une **menace importante** car il fait partie des **principales espèces vectrices de cette bactérie**. La surveillance des populations par **piégeage englué (jaune)** est fortement recommandée.

Pour connaître la **cartographie de la zone délimitée et des foyers** rendez-vous sur le site Internet de la DRAAF PACA : https://shiny-public.anses.fr/Xylella_fastidiosa/



Photo : Individu adulte (Paul Kitchener)

- **Cochenille rouge de l'oranger ou pou de Californie, *Aonidiella aurantii***

Une attaque de **cochenilles rouges** est signalée sur **citronniers** en **pépinière** dans le secteur de Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes).

Présentation du ravageur :

Cette cochenille est appelée **cochenille rouge de l'oranger** ou **pou rouge de Californie**. Elle s'attaque à **tous les agrumes**.

Les **boucliers** des femelles de couleur **rouge-orangé** sont **circulaires** et mesurent environ **2mm de long**. Les boucliers des mâles sont plus clairs que ceux des femelles tirant vers le **gris**. Ils mesurent 1,3 à 1,6 mm de long et ont un aspect **blanc feutré**.

En cas de fortes densités d'individus, des **encroûtements** plus ou moins importants se forment sur les branches et rameaux. Les arbres sont **affaiblis** et peuvent mourir. Cette cochenille ne sécrète **pas de miellat**.



Photo : Cochenille rouge de l'oranger, *Aonidiella aurantii* (LSV, Germain)

Echelle de risque :



Gestion du risque :



Une **lutte biologique** est possible avec des **hyménoptères parasitoïdes** tels que ***Aphytis melinus*** et ***Encarsia citrina***. Les stades d'*Aonidiella aurantii* parasités sont L2 et début adulte pour les femelles et L2 pro-nymphes pour les mâles.



Photo : *Aphytis melinus*

- **Cochenille australienne, *Icerya purchasi***

Des observations de **cochenilles australiennes** sont signalées sur **agrumes** dans plusieurs secteurs du Var et des Alpes-Maritimes. L'intensité des attaques sont actuellement **modérées**.

Présentation du ravageur :

La **cochenille australienne**, *Icerya purchasi*, est principalement observée sur pittosporum et **agrumes**. Les femelles sont **rouge-brique** avec des **antennes brun foncé** et les **pattes brun foncé à noir**. Leur corps est **ovale** et orné de **minces filaments cireux**. Les mâles mesurent **3 mm** de long et sont de **couleur jaunâtre**. Ils possèdent des **antennes et des pattes de couleur brune**. Contrairement aux femelles ils sont **ailés**. Ces cochenilles provoquent des **déformations** et des **suintements** sur les feuilles et les fruits de par leurs piqûres d'alimentation. Puis la **fumagine** se développe sur le végétal **affectant la photosynthèse** et la **vigueur** de la plante.



Photo : Cochenille australienne (FREDON PACA)

Echelle de risque :



BSV n°1 du 03/05/2023 - reproduction seulement dans son intégralité, reproduction partielle interdite



Vous abonner



Devenir observateur & contact



Tous les BSV PACA

Gestion du risque :



Limiter les traitements chimiques permet de favoriser la **présence d'auxiliaires** naturels comme certaines **coccinelles** et principalement ***Rodolia cardinalis*** qui est un **prédateur** de la cochenille australienne.



Photo : Coccinelle *Rodolia cardinalis* (Koppert)

- **Cochenille du genre *Pseudococcus***

Des cochenilles du genre ***Pseudococcus*** sont observées sur **des succulentes** en pots, de type *Aeonium arboreum*, sur la commune de Vallauris (Alpes-Maritimes). Les attaques sont de faible intensité.

Présentation du ravageur :

Les femelles sont **blanches** et de forme **ovoïde**. Des **filaments cireux** plus ou moins longs selon les espèces entourent leur corps. Les larves sont de couleur **jaune**. Les mâles ressemblent à de **petites guêpes** et ne sont **pas nuisibles** pour les plantes. Ils sont **rarement observés**.

De nombreuses espèces de cochenilles de cette famille possèdent la particularité de rester **mobiles** à tous les stades à l'exception du stade femelle pondreuse. La femelle fécondée pond **quelques centaines d'oeufs** dans un **amas blanc cotonneux, ou ovisac**, puis se **dessèche** et **meurt**. Dès l'éclosion les larves se nourrissent de la **sève des plantes**. Elles passeront par **3 stades larvaires** avant de devenir des adultes. Les femelles non fécondées peuvent vivre plusieurs mois. Lors des périodes froides, il arrive que ces **cochenilles hivernent** en se réfugiant dans le **substrat**, et se fixent sur le collet et les racines des plantes, ou dans les anfractuosités de la plante. Au printemps suivant, elles sortent de leurs abris et migrent sur les parties aériennes des végétaux. Leur cycle de vie dépend de la **température** : plus il fait **chaud**, plus leur **développement sera rapide** et par conséquent la **prolifération sera plus importante**.





Photos : *Pseudococcus viburni* (cochenille farineuse) mâle (à droite) et femelle (à gauche) - ASTREDHOR

Echelle de risque :



Gestion du risque :



Lorsqu'une parcelle est infestée par cette cochenille il est important **de détruire les résidus de plante** et les **débris végétaux** afin de limiter les risques de réinfestation, la cochenille **passant l'hiver dans le sol**.

- Puceron divers

Plusieurs espèces de pucerons sont signalées sur divers végétaux sur l'ensemble de la région. Les attaques sont modérées.



Photo : Puceron du laurier rose *Aphis nerii* (FREDON PACA)



Photo : Puceron du rosier *Macrosiphum rosae* (FREDON PACA)

BSV n°1 du 03/05/2023 - reproduction seulement dans son intégralité, reproduction partielle interdite



Vous abonner



Devenir observateur & contact



Tous les BSV PACA

Gestion du risque :



Limiter les interventions insecticides favorise la présence des **auxiliaires** naturels permettant la régulation de ces ravageurs. **Sur plusieurs lieux, ses auxiliaires sont observés et sont à l'œuvre.**

Les auxiliaires présents actuellement sont :

- La coccinelle : La famille des *Coccinellidae* est très variée et toutes les coccinelles ne sont pas rouges avec des points noirs. En général, ces insectes sont de forme **globuleuse** avec des **petites pattes**. En France, on compte une centaine d'espèces de coccinelles. Les œufs sont pondus **sur les feuilles** par **petits paquets jaunes, orangés ou blancs**. Ils donnent naissance à des larves qui ne ressemblent en rien aux adultes, la plupart sont de **couleur généralement noire à gris foncé** avec plus ou moins de **taches jaune-orangé** en fonction des espèces de coccinelles. Certaines larves sont blanches et ressemblent à des cochenilles farineuses (exception faite du fait qu'elles se déplacent rapidement), d'autres sont de couleur jaunâtre. Les adultes mesurent entre **1 et 10 mm** en fonction des espèces et présentent des **couleurs et des taches très variables**. 8% des espèces sont **mycophages** (consomment des mildious et des oïdiums), 1% des acariens et des **aleurodes**, 10% des **cochenilles** et 65% des **pucerons**.



Photo : Larve de coccinelle prédatrice de pucerons (FREDON PACA)

- Le syrpe : Les larves **consomment surtout des pucerons, mais aussi des cicadelles, cochenilles, psylles, chenilles... selon les espèces**. Elles sont translucides et mesurent environ 15mm. Le syrpe adulte est un diptère (une seule paire d'ailes) mais ressemble aux guêpes ou aux abeilles (2 paires d'ailes). Une larve consomme environ **400 pucerons au cours de sa vie**, qui dure une dizaine de jours. Les adultes s'alimentent **de nectar et de pollen des fleurs** et jouent un rôle essentiel dans la **pollinisation**.



Photo : Syrpe adulte (Chamont INRA)



- La chrysope : La larve de cet insecte se nourrit de pucerons. Elle peut en dévorer **jusqu'à 400**, malgré sa petite taille, de 7 à 8 mm ! Son corps est fusiforme brun-jaune à gris. Les œufs de chrysope sont facilement reconnaissables, ils sont verts et fixés à l'extrémité d'un **fin pédoncule**, comme suspendus dans les airs, ainsi **protégés des ravageurs**.



Photo : Œufs de chrysope au bout de leur pédicelle et larve de chrysope en gros plan (FREDON Rhône- Alpes)

- Les parasitoïdes : Il s'agit d'insectes qui **parasitent un autre insecte**. Le parasitoïde **pond un œuf à l'intérieur du puceron vivant**. La larve s'y **développe** en le **dévorant** de l'intérieur puis y fait son cocon. À maturité, l'adulte émerge du **puceron momifié**. Le puceron prend alors un aspect **doré**. Ces minuscules guêpes de genres **Aphidius** et **Aphelinus** sont utilisées dans la **lutte biologique** contre les pucerons.



Photo : Pucerons momifiés sur arbousier et agrume (FREDON PACA)

Papillon palmivore, *Paysandisia archon*

Aucune observation de papillon palmivore n'est actuellement signalée. Mais il convient de rester attentif pour déceler leur présence au plus vite. Les adultes devraient être visibles prochainement !



Ravageurs et maladies surveillés prioritairement en Pépinières Ornementales

Ravageurs et maladies surveillés prioritairement

Charançon rouge du palmier, *Rhynchophorus ferrugineus*

Des attaques de **charançon rouge** ainsi que l'observation d'**individus adultes** sont enregistrés à Tourrettes-sur-Loup et Vence. Les attaques sont d'une **intensité importante**. Les adultes et les larves sont **actifs**.

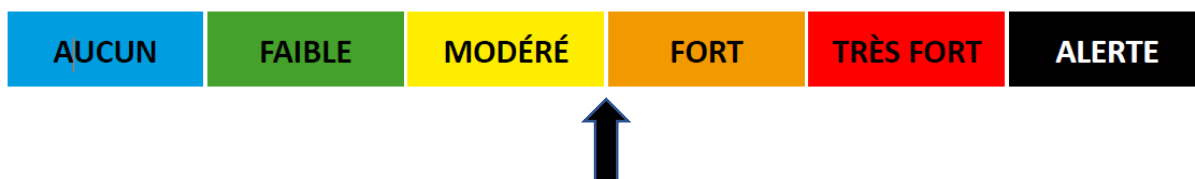


Photo : Palmier mort suite aux attaques de Charançon rouge du palmier (FREDON PACA)



Photo : Charançon rouge du palmier adultes (FREDON PACA)

Echelle de risque :



Gestion du risque :

Durant la période de vol du charançon rouge (de février-mars à novembre), il faut **éviter de tailler et de blesser les palmiers**. Ces blessures ont un fort **pouvoir attractif** sur les charançons

Pour rappel :

L'arrêté du **25 juin 2019** régit la réglementation vis-à-vis du charançon rouge. Il précise la définition du **périmètre de lutte**, les dispositions relatives aux **mesures obligatoires** de surveillance, les dispositions de lutte obligatoire et les dispositions spécifiques. Pour en savoir, plus consultez l'arrêté sur [Légifrance](#).

Le **statut réglementaire** du charançon a changé au niveau européen, pour autant en France celui-ci reste inchangé. Par conséquent, **l'abattage** ou **l'assainissement** des palmiers attaqués reste **obligatoire**.

La liste des entreprises habilitées pour ces travaux est disponible sur : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/entreprises-habilitees-a-intervenir-sur-les-palmiers-dans-le-cadre-de-la-lutte-a1919.html>

Mineuse des agrumes, *Phyllocnistis citrella*

Aucun signalement n'est actuellement enregistré. Il convient tout de même de rester attentif pour déceler au plus vite la présence de mineuses.

Oïdium

Aucune observation d'oïdium n'est actuellement enregistrée. Il convient tout de même de rester attentif pour déceler leur présence au plus vite.

Pyrale du buis, *Cydalima perspectalis*

Des **chenilles** sont observées dans le Vaucluse. Ainsi, le 1^{er} vol est en cours ou ne devrait pas tarder à survenir. La **maîtrise du prochain vol** sera décisive si on souhaite garder des feuilles sur les buis !

Restons vigilants !



Photo : Chenille de pyrale du buis (FREDON PACA)



Echelle de risque :



Gestion du risque :



Retirer les feuilles mortes et autres débris accumulés autour des buis. Les rameaux et les feuilles attaqués peuvent être **coupés et broyés finement ou incinérés en conteneur fermé** lorsque l'infestation est repérée de manière précoce. En cas de forte infestation, **l'arrachage du buis** permet de limiter la propagation du ravageur.

L'installation de pièges à phéromones permettra de **limiter le nombre de chenilles**. L'observation attentive des plantes permettra de déceler la présence des **premières jeunes chenilles**. Lorsque les chenilles seront visibles **l'application d'un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis*** sera alors appropriée en situation d'infestation.

Otiorhynques

Aucune observation d'otiorhynque n'est actuellement signalée. Mais il convient de rester attentif pour déceler leur présence au plus vite.



Autres ravageurs et maladies signalés en Pépinières Ornementales

Cloque du pêcher, *Taphrina deformans*

Des symptômes de **cloque du pêcher** sont observés dans le secteur de Pégomas (Alpes-Maritimes). L'intensité de l'attaque est faible.

Présentation de la maladie

Taphrina deformans est un champignon **parasite qui circule dans le parenchyme** à l'intérieur des feuilles. Il affecte différentes parties aériennes de l'arbre en cours de croissance. Il est surtout **préjudiciable en production** mais en pépinière la maladie entraîne une **dépréciation esthétique** des plants et impacte la commercialisation. Les organes attaqués se **déforment** et se **décolorent**, les **feuilles sont déformées et boursoufflées**. Sur une attaque précoce, le **rameau reste court** et les feuilles sont plus petites que la normale. Les attaques répétées du champignon **affaiblissent les arbres qui deviennent plus sensibles aux autres agressions parasitaires, physiologiques et climatiques**.



Photo : Symptômes causés par la cloque du pêcher (FREDON PACA)

Echelle de risque :



Gestion du risque :



Au moment de la chute des feuilles : **ramasser les feuilles** pour éviter que la maladie ne se propage l'année suivante.



Rouille des malvacées, *Puccinia malvacearum*

Des **symptômes** de rouille sur **mauves** sont signalés aux **abords d'une pépinière** à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes).

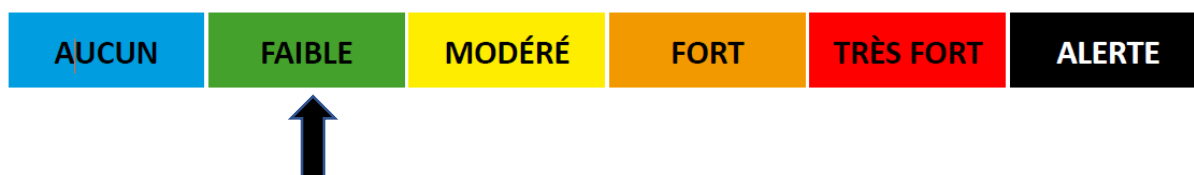
Présentation de la maladie

La **rouille** est le nom générique de nombreuses **maladies cryptogamiques**. Ce **champignon** est capable d'infecter de nombreuses plantes de la famille des **Malvacées** : *Hibiscus sp*, *Lavatera sp*, *Malva sp*. Il génère à la face supérieure des feuilles de petites **dépressions circulaires de couleur jaune-orangé**. A la face inférieure on observe des **pustules globuleuses brun-rouge** mat d'environ 1 mm de diamètre qui se réunissent parfois pour former des croûtes. Elles peuvent également s'observer sur les tiges et toutes les parties vertes de la plante : pédoncules et calices. Les feuilles finissent par mourir et pendre le long des tiges. Contrairement à d'autres rouilles, *Puccinia malvacearum* est une **rouille autoïque** (elle effectue tout son cycle sur **une même espèce**).



Photos : Dégâts de rouille à la face supérieure et inférieure d'une feuille de rose trémière (JP Gavériaux)

Echelle de risque :



Gestion du risque :



Inspecter régulièrement les feuilles et **éliminer** celles qui sont contaminées (ne pas les mettre au compost). Il est également conseillé d'éviter d'arroser les feuilles. Afin d'éliminer les **potentiels réservoirs de contamination**, les **mauves sauvages** se développant à proximité des roses trémières peuvent être **supprimées**.



Taches foliaires du laurier rose, *Ascochyta heteromorpha*

Des **taches foliaires** sur laurier rose sont observées aux alentours de Villeneuve Loubet (Alpes-Maritimes).

Présentation des symptômes :

Ce **champignon** se manifeste par l'apparition de **taches nécrotiques brun clair** entourées d'un **anneau pourpre** sur les feuilles. Il peut **considérablement affaiblir** les plantes atteintes et se **transmet par la pluie, les arrosages ou les outils de taille**.

Les **pluies orageuses** peuvent favoriser le développement de la maladie.



Photo : Taches foliaires du laurier rose (Anne GIVRY, Espace Paysage)

Echelle de risque



Gestion du risque :



L'élimination des premières parties atteintes et l'arrêt des arrosages par aspersion limitent le risque de développement de la maladie. Il est primordial de **désinfecter** convenablement le matériel de taille utilisé pour l'élagage des lauriers roses.



Tétranyque tisserand, *Tetranychus urticae*

Des attaques d'**acariens tétranyques** sont observées sur **lauriers sauce** dans le secteur de Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes).

Présentation du ravageur

Le **tétranyque tisserand** (*Tetranychus urticae*), communément appelé « **araignée rouge** », est un ravageur s'attaquant à de nombreuses cultures. Malgré sa **petite taille**, il est capable de provoquer de **graves dégâts très rapidement** en raison de sa grande **capacité de reproduction**. On le retrouve tant **sous serre** qu'en **extérieur**. Les larves, les nymphes et les adultes provoquent des dégâts en se **nourrissant de la sève des plantes**. Ils sont principalement présents sur la **face inférieure des feuilles** dont ils **percent** les cellules et **aspirent** le contenu. Les **cellules vidées meurent et deviennent jaunes**. Les piqûres incessantes dans les cellules provoquent peu à peu le **jaunissement** complet des feuilles et peuvent entraîner la **mort** de la plante. Les nymphes et les adultes produisent une **toile** caractéristique qui peut dans certains cas recouvrir la totalité de la plante. Les toiles et les taches sur les feuilles affectent l'**aspect esthétique** de la plante. Le développement de ces acariens est **rapide** surtout lorsque les **températures dépassent 20°C**.



Photo : Adulte de *Tetranychus urticae* (EPHYTIA)

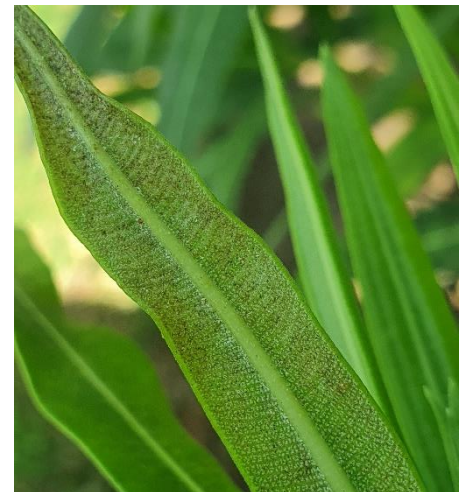


Photo : Symptômes *Tetranychus urticae* sur laurier rose (MARTI)

Echelle de risque



Gestion du risque :



Les chrysopes, les acariens prédateurs, les punaises prédatrices et les cécidomyies prédatrices sont décrits comme des régulateurs de tétranyques tisserands.



Bioagresseurs surveillés prioritairement en JEVI

Ravageurs et maladies surveillés prioritairement

Végétation spontanée en JEVI

Aucune observation n'est actuellement signalée. Il convient de rester attentif pour déceler leur présence au plus vite.

Maladies des gazons

Aucun ravageur du gazon n'est actuellement signalé.

Ravageurs des gazons

Aucun ravageur du gazon n'est actuellement signalé.

Autres ravageurs et maladies signalés en JEVI

Ophelimus maskelli sur eucalyptus

La présence de *Ophelimus maskelli* a été notifiée à Auribeau sur Siagne et Nice (Alpes-Maritimes). L'intensité des dégâts est faible (quelques galles) à modérée (nombreuses galles).

Présentation du ravageur :

Ophelimus maskelli est une **petite guêpe** (hyménoptère) originaire d'Australie. L'adulte mesure de **0,8 à 1 mm**. Son corps et sa tête sont de couleur **brun noir**. Les ailes sont **transparentes** avec une **nervure brune**. Les adultes ne vivent que quelques jours. Les femelles pondent une **centaine d'œufs** en paquets de préférence dans la **partie basse de la frondaison**. La ponte déclenche le début du processus de **formation des galles** qui contiennent chacune **une seule larve**. Cette dernière va faire son **cycle de développement** dans la galle. Les galles se colorent à partir du 3ème stade larvaire. Elles demeurent **vertes ou jaune-vert** sur les feuilles ombragées et **rouges** sur les feuilles exposées au soleil. Elles mesurent **0.9 à 1.2 mm** selon la densité des galles sur la feuille. De fortes attaques entraînent



Photo : Galles de *Ophelimus maskelli* (FREDON PACA)



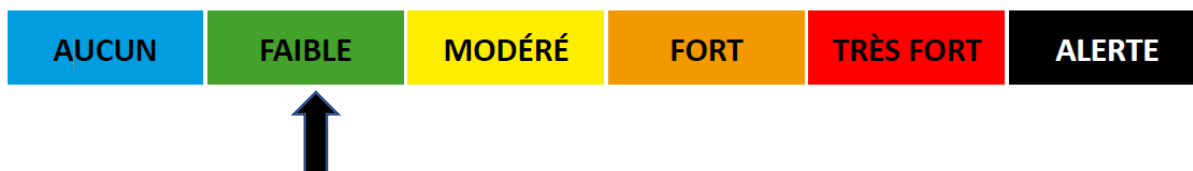
une **chute prématurée des feuilles** peu de temps après l'émergence des adultes.

Ne pas confondre avec un autre hyménoptère, *Leptocybe invasa* qui provoque des **galles longitudinales** positionnées sur la nervure centrale.



Photo : Galles de *Leptocybe invasa* (FREDON PACA)

Echelle de risque :



Gestion du risque :

Ce ravageur est surtout un problème dans les plantations industrielles et en pépinières. N'ayant pas de parasite indigène, il se développe sans limite. Dans le cas d'une faible infestation, il est possible d'**éliminer les feuilles atteintes**.

Processionnaire du pin, *Thaumetopoea pityocampa*

Des **chenilles en processions** sont encore observées dans les Alpes-de-Haute-Provence à **1500 mètres d'altitude**. Elles sont également signalées dans le secteur de la Crau (Var) à une altitude bien plus basse.

Présentation du ravageur

L'adulte est un **papillon nocturne** qui a une durée de vie de quelques jours. Après l'accouplement la femelle fécondée dépose **ses œufs sur les aiguilles de pins**. Les jeunes **chenilles éclosent environ un mois après la ponte**.

Les chenilles tissent des **nids provisoires** et se nourrissent en dévorant le **limbe des aiguilles**. Au fur et à mesure de l'épuisement de nourriture, elles s'éloignent des nids temporaires, puis confectionnent leur **nid définitif**, pour passer l'hiver. L'année suivante, à la sortie de l'hiver les chenilles quittent l'arbre en formant de **véritables processions**, descendant de la cime de l'arbre, le long du tronc pour **atteindre le sol et s'enfouir à quelques centimètres de profondeur**. Elles tissent leur **cocon** pour ensuite atteindre leur forme adulte et se transformer en papillon.

Les chenilles processionnaires du pin se **nourrissent du feuillage** et provoquent ainsi **l'affaiblissement** des arbres, mais ont également un **impact sur la santé humaine et animale** car les poils des chenilles sont **urticants et allergisants** (danger lors des processions).

BSV n°1 du 03/05/2023 - reproduction seulement dans son intégralité, reproduction partielle interdite



Vous abonner



Devenir observateur & contact



Tous les BSV PACA

17

Pour en savoir plus sur les risques pour la santé, rendez-vous sur le site de [l'Observatoire des chenilles processionnaires](#).



Photos : Nid et chenille de processionnaire du pin (FREDON PACA)

Echelle de risque :



Gestion du risque :



Il est possible **limiter les dégâts** et les **risques sanitaires** pour les années à venir dans les zones sensibles en combinant **plusieurs techniques alternatives** : **mise en place de pièges à papillons** avant le début des premiers vols, et **d'éco-pièges** pour les chenilles lors des processions en début d'année, installation en automne de **nichoirs** pour les oiseaux insectivores (principalement la mésange), **destruction mécanique** des nids d'hiver...

En reprenant les éléments donnés par l'Anses, [l'Observatoire des chenilles processionnaires](#) a publié une **fiche EPI**, reprenant **les mesures de protection individuelle** pour les **professionnels** impliqués dans la lutte contre les chenilles de processionnaires. Pour retrouver la fiche, cliquez : [ici](#)



Photo : Ecopiège

Tenthrède du rosier, *Arge pagana*

Des dégâts liés à la présence de **tenthrèdes** sont signalés dans le secteur de Six-Fours-les-Plages (Var).

Présentation du ravageur :

Les tenthrèdes vivent en **colonies**. **Les larves se nourrissent des feuilles** de nombreux végétaux. En très grand nombre, les **dégâts de défoliation** peuvent être importants. Les femelles ont la particularité d'inciser les rameaux ou le feuillage nourricier afin de pondre à l'intérieur. Pour cela, elles sont dotées d'un **ovipositeur dentelé**, d'où le nom de "mouches à scie", fréquemment donné aux tenthrèdes.



André BON - Juin 2012

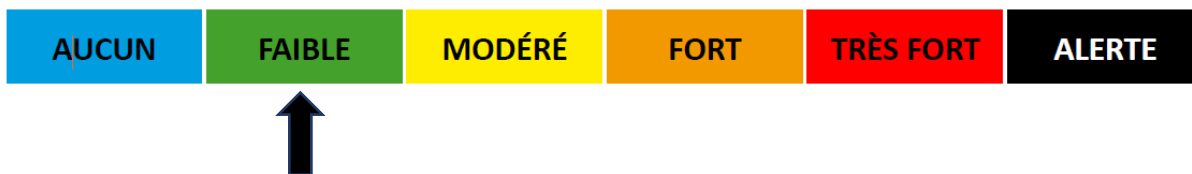


André BON - Juin 2012

Photos : Femelle en position de ponte et larves dévorants les feuilles (BON)



Echelle de risque :



Gestion du risque :



Les insectes de la famille des **ichneumonidés** (hyménoptères) sont des **parasites naturellement présents** dans l'environnement. ***Rhorus extirpatorius*** est le principal ennemi de la tenthrède. Il **pond ses œufs** sur ou dans les larves. La jeune larve du parasitoïde se **développe ensuite aux dépens de son hôte**. **Limiter les interventions insecticides** permet de favoriser la présence naturelle des auxiliaires. Les ichneumons apprécient notamment la présence de **plantes fleuries** riches en pollen. Les haies à végétation dense et quelques amas de **bois** ou **d'écorces** de pins constitueront des **abris** efficaces pendant l'hiver.



Photo : *Rhorus extirpatorius* (BALITEAU L.)

Tigre du poirier, *Stephanitis pyri*

Des dégâts de **tigre du poirier** sont observés à Toulon (Var).

Présentation du ravageur

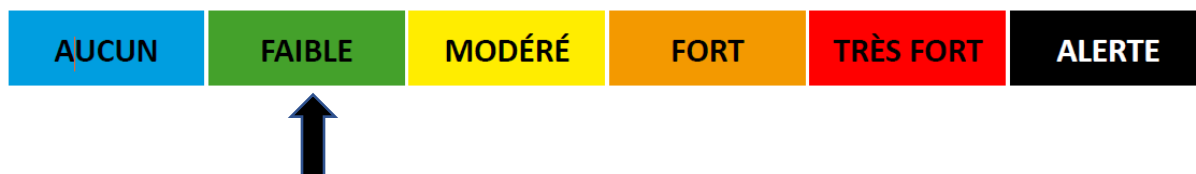
Cet insecte s'attaque principalement aux **poiriers** et **pommiers** mais on peut le retrouver également sur **aubépine** et **châtaignier**. La **tête** et l'**abdomen** sont **noirs** alors que le **pronotum** (entre la tête et l'abdomen) est **jaunâtre**. Les **ailes** sont **transparentes réticulées avec 4 taches brunâtres**. Ce tigre du poirier présente **3 générations** par an. Ses attaques entraînent des **nécroses** et **dessèchements** de feuilles et le développement de **fumagine**. Une attaque importante peut entraîner la **défoliation complète** des arbres.



Photo : Symptômes d'attaque du tigre du poirier (FREDON PACA)



Echelle de risque :



Gestion du risque :



Les **punaises miridées** sont des prédateurs du tigre du poirier. Les punaises de cette famille sont généralement des prédateurs à **rostre très développé** à l'aide duquel elles injectent de la **salive** dans leur proie dont l'intérieur est **liquéfié** et ensuite **aspiré**.

Focus déficit hydrique

La **situation hydrique** actuelle est caractérisée par une **pluviométrie faible** voire nulle et cela de manière **prolongée**, on assiste à un **déficit hydrique** parfois sévère des végétaux, pouvant conduire à un **dessèchement** de rameaux, à une **défoliation précoce**, voire à la **mort** des sujets dans les cas extrêmes. Une observatrice nous signale plusieurs **mortalités** de **pin d'Alep** et **pins parasol** dans les secteurs de Cannes et Roquebrune Cap Martin (Alpes-Maritimes). Les végétaux concernés se trouvaient sur terrains **rocheux** et en **pente**.

Note nationale abeilles et pollinisateurs

Consultez la note nationale à la fin du bulletin

Plantes à risques pour la santé

Certains végétaux peuvent présenter des **risques pour la santé** en cas **d'ingestion**, de **contact** ou du fait de leur **pollen allergisant**. Depuis le 1er juillet 2021, les distributeurs ou vendeurs de végétaux d'ornement seront tenus **d'informer les acquéreurs** sur le potentiel de certaines plantes vivantes à porter **atteinte à la santé humaine**, les **moyens** de s'en prémunir et sur les **gestes** à accomplir en cas d'exposition à risque.

Retrouvez ces différentes plantes par **catégorie de risques** sur le site plantes-risque.info et des **informations réglementaires complémentaires** sur le site du [Ministère de la Santé et de la Prévention](https://www.ministere-sante.gouv.fr/).

BSV n°1 du 03/05/2023 - reproduction seulement dans son intégralité, reproduction partielle interdite



Vous abonner



Devenir observateur & contact



Tous les BSV PACA

21

Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) a également développé un outil intéressant, le Guide de végétation en ville, disponible sur le site vegetation-en-ville.org.

Plantes à risque en quelques chiffres



21,1 Millions

De foyers acheteurs de végétaux, en 2020 en France

Source : Rapport Les achats de végétaux par les Français, 2020 par Val'hor.



Plus de 17 000

Entreprises vendent des végétaux en France

Source : Rapport Les achats de végétaux par les Français, 2020 par Val'hor.



Entre 8 000 à 9 000

Cas d'intoxication aux végétaux par an, recensés par les centres antipoison

Source : Anses.



30

Cas graves par an, pouvant conduire à des décès

Source : Rapport d'expertise de l'Anses, 2020.

Figure : Plantes à risque en quelques chiffres (Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine)

Mise à jour de la liste des produits de biocontrôle

Cette note établit la **liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle**, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime. Elle définit également la **méthodologie d'élaboration** de la liste, et notamment les critères généraux de **définition des produits** concernés. Elle est mise à jour tous les mois.

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-240/telechargement>

Fiches de reconnaissance SORE (Surveillance Officielle des Organismes nuisibles Réglementés ou Émergents)

Retrouvez les **fiches de reconnaissance de différents organismes réglementés sur la plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV)** : <https://plateforme-esv.fr/index.php/Diag>

De nouvelles fiches sont régulièrement publiées.



Vous pouvez également **recevoir** les **bulletins de veille hebdomadaires** et **mensuels** en suivant le protocole ci-dessous :

- 1- Envoyer un mail à l'adresse suivante sympa@groupe.renater.fr en **utilisant l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir les bulletins de veille**
- 2- Indiquer dans l'objet du message : **Subscribe esv_veille_newsletter Prénom Nom (indiquez vos propres prénom et nom)**
- 3- Laisser le **corps de message vide**

Avertissement

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Chaque serre étant une unité autonome de production, ce conseil est d'autant plus vrai pour les productions sous serres.

Comité de rédaction

FREDON PACA : ARNAUD Lucile et GAUCHON Benjamin

Observations

FREDON PACA, A2VP, AgrobioTECH, Port de Bouc, Bagnols en forêt, Agrodioagnostic, Atrium Paysage, Botanic, Terres d'Azur, Arboris consultants, Jardinerie NOVA, Ville de Vitrolles, Espace Paysage (Groupe Genre)

Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[cliquez - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : la base de données Toxibeas ([cliquez](#))

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[cliquez - site ecophyto](#)].

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

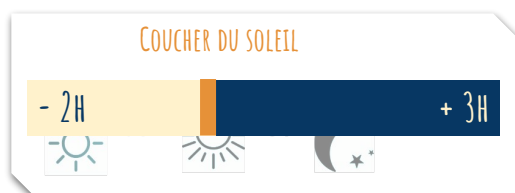
1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat ([Clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#))

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- [Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021](#)
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison***
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage : à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\)](#) - clic

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants : voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est > 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹ Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)